

Commune de Sullens

Rapport de la commission de gestion relatif aux comptes communaux de l'exercice 2016

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales et aux règlements en vigueur, la commission de gestion chargée du contrôle des comptes 2016 de la commune de Sullens s'est réunie le 15 mai sur convocation de la Municipalité, ainsi que les 24 mai et 6 juin 2017.

La commission relève dans un premier temps que l'audit des comptes a été confié à une nouvelle société fiduciaire, en l'occurrence « FRI S.A. », basée à Echallens.

La commission a pris connaissance du rapport de vérification des comptes de l'exercice 2016. Ce contrôle consiste en un examen de la légalité des opérations enregistrées et du respect des décisions prises par les organes compétents de la commune.

M. Yves BOURGEOIS, boursier communal, a assisté à toutes les séances de la commission. La commission met en avant que le boursier communal a dû changer de logiciel comptable en cours d'année. La recherche d'écritures comptables et le système de classement des pièces ont ainsi été considérablement modifiés, exigeant du boursier communal d'importants efforts d'adaptation.

Dans ces circonstances, M. Yves BOURGEOIS a, comme chaque année, accompli un excellent travail. A chaque question, il a donné toutes les explications nécessaires et fourni les pièces justificatives demandées. La commission le remercie pour sa disponibilité, sa patience et son travail.

La commission a examiné les postes des comptes de fonctionnement en sélectionnant en particulier ceux qui représentaient une différence significative de la situation 2016 par rapport à celle de 2015, ou par rapport aux prévisions du budget. La commission a également étudié les deux investissements qui sont en cours en 2016.

Les comptes 2016 présentent un bénéfice d'environ CHF 3'000.-. Or le budget 2016, tel que présenté à la page 5 du rapport de gestion, prévoyait une perte de CHF 142'500.- ; la commission rappelle que le budget 2016 initial, accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 10 décembre 2015, présentait un résultat équilibré. Puis, en octobre et décembre 2016, le Conseil a accepté les préavis 08-2016 et 11-2016 qui avaient pour objet, respectivement, le traitement et indemnités des Autorités, et les divers crédits complémentaires. Ceci explique l'écart considérable entre le résultat du budget et celui des comptes.

Comme chaque année, la Municipalité a profité de l'excédent des recettes réel pour procéder à des amortissements complémentaires et une attribution à un fond de réserve. La commission considère que ces choix sont justifiés.

La commission a examiné en particulier les pièces relatives aux bâtiments de la Lovettaz, à la réfection de la cuisine de l'appartement du Collège, ainsi que les travaux de façade à la maison de Commune. Elle s'est également penchée sur les dépenses liées à la défense incendie, aux forêts, à la déchetterie et à l'épuration et l'achat d'eau.

Elle relève les points suivants :

- La réfection de la cuisine de l'appartement du Collège a bien été sujette à un appel d'offres
- Le préavis 04-2015 concernant la rénovation des façades de la maison de Commune prévoyait un montant de CHF 135'000.-. Les travaux, effectués en 2016, ont coûtés CHF 120'000.-. Le préavis a donc été respecté
- Concernant la défense incendie ; l'engagement d'un permanent et l'achat d'un véhicule évoqués à la page 21 du rapport de gestion sont associés au SDIS. Les coûts sont donc évidemment ventilés entre les communes concernées de la région Venoge

Par ailleurs, la commission constate avec plaisir que la nouvelle Municipalité en place a établi un barème clair et transparent quant au nombre de devis à demander selon l'urgence et le montant des travaux. Pour information, dans une situation d'urgence, un devis écrit est demandé à 2 entreprises dès que le montant des travaux atteint CHF 10'000.-. Dans les cas sans urgence, les devis sont demandés dès CHF 1'000.-. La commission félicite la Municipalité pour cette initiative, qui pose des bases transparentes à un objet débattu de nombreuses fois par le passé, et l'encourage à appliquer ce barème tout au long de la législature.

Aucun investissement du patrimoine administratif n'a été conclu en 2016. Les deux investissements en cours en 2016 sont :

- Rond-point et route de Bournens (préavis 01-2015) : sur les CHF 696'000.- prévus dans le préavis, CHF 140'000.- ont été dépensés
- Route de Mex (préavis 10-2016) : sur les CHF 305'000.- prévus, CHF 188'000.- ont été facturés

La commission relève que, dans le cadre de ces deux investissements, un appel d'offres a bien été effectué et que les montants prévus devraient être respectés.

Sur la base des documents présentés et des explications reçues, la commission constate une bonne gestion des affaires de la commune.

Par conséquent, elle demande au Conseil communal d'accepter les comptes de l'exercice 2016 tels que présentés et d'en donner décharge au boursier, à la Municipalité et à ladite commission.

Sullens, le 6 juin 2017

Pour la commission :

Axel SIMOND



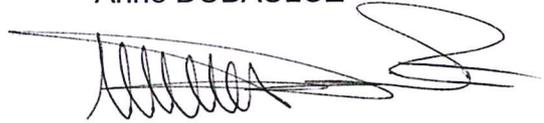
Alain GUÉRA



Annette CORTHAY



Anne DUBAULOZ



David SCHEUMER

